FEDNOT

Précompte immobilier	
Date	22/02/2023
Etude	Maxime van der STRATEN WAILLET, société notariale
Collaborateur	Maxime VAN DER STRATEN WAILLET

Calcul

Le calcul du P.I. est sous réserve car certains paramètres ne sont pas validés

Revenu cadastral

R.C. Indexé	RC * index	25332	€

Précompte immobilier (sans réduction)

Région	RC indexé * impôt régional	316,65	€
Agglomération	Impôt régional * (cent.add Province /100)	3 131,67	€
Commune	Impôt régional * (cent.add Commune /100)	9 341,18	€
Total	Région + agglomération + commune	12 789,49	€

Réduction calculée

Habitation modeste (0%)	Précompte immobilier * 0 %	0,00	€
Invalide de guerre ou personne handicapée	Précompte immobilier * 20 %	0,00	€
Enfants non handicapés à charge	Précompte immobilier * 10 % * nombre d'enfants	0,00	€
Enfants handicapés à charge	Précompte immobilier * 20 % * nombre d'enfants	0,00	€
Bien immeuble protégé	Précompte immobilier * 0 %	0,00	€
Total		0,00	€

Précompte immobilier

Précompte immobilier (sans réduction)		12 789,49	€
Réduction calculée		0,00	€
Réduction corrigée		0,00	€
Précompte immobilier	Précompte immobilier (sans réduction) - réduction corrigée	12 789,49	€

Distribution

Précompte immobilier (sans réduction)	Vendeur	Acheteur
en jours	52	313
€	1 822,06	10 967,43

FEDNOT

Précompte immobilier

Date	22/02/2023
Etude	Maxime van der STRATEN WAILLET, société notariale
Collaborateur	Maxime VAN DER STRATEN WAILLET

Données de base

Champ	Valeur	Unité
Commune	Ixelles	
R.C.	13 274,00	€
Date de répartition	22/02/2023	
Exonération	Non	
Habitation sociale	Non	
Habitation modeste	Non	
Invalide de guerre ou personne handicapée	Non	
Enfants non handicapés à charge	0	
Enfants handicapés à charge	0	
Bien immeuble protégé	Non	

Paramètres de calcul

Champ	Valeur	Unité
Index	1,9084	
Taux de base régional de calcul	1,25	%
Centimes additionnels de l'agglomération	989,00	c.a.
Centimes additionnels communaux	2950,00	c.a.
Réduction invalide de guerre ou personne handicapée	20	%
Réduction par enfant non handicapé à charge	10	%
Réduction par enfant handicapé à charge	20	%
Réduction pour une façade protégée	25	%
Réduction pour un jardin protégé ou l'intérieur	50	%
Réduction pour entièrement protégé du patrimoine({0}%)	100	%